



Demande de remboursement acompte

Par **olgapierre**, le **19/08/2010 à 20:02**

Bonjour, je suis professionnel de sante, un patient est venu consulter en 2009 pour la pose d implants, je lui ai fait une prescription scanner puis une etude minutieuse avec empreintes etudes etc et une proposition therapeutique chiffrée qui a été acceptée (aucune contre indication medicale n était a cette époque a l ordre du jour) début mars 2010 il est revenu prendre rendez vous et me régler un acompte de 30 pour cent pour la commande des pieces implantaires et prothétiques j ai remise le cheque en banque , et commencer la prise d empreinte pour la chirurgie programmée 10 jours plus tard. il a annulé son rendez vous quelques jours avant pour des raisons financières et m a demandé de patienter pour mairnentre temps il est revenu a plusieurs reprises pour des douleurs de son ancienne prothese (realisée par un confrere) et sachant qu il devait faire les implants n ai pris aucun honoraires puis il m a dit qu il ferait le travail en septembre sur. rnce jour je recoit une gentille lettre me disant qu il a consulte un professeur de medecine qui lui interdit de faire des implants pour raison medicale et me demande donc de lui rembourser l acompte versé rnrnqu elle attitude adopteriez vous sachant qu il y a peu de chance que ce soit pour des raisons medicales mais plutot financiere quels sont mes droits rnsa soeur qui me l a adresse m avait bien mis en garde c est pour cela que j avais demandé un acompte a la commande pour au moins régler les pieces et le debut des travaux du prothesiste a défaut de mes honoraires rnrncordialement